

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-057

**L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE : CAVE VINICOLE**

**PRESENTS** : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Christelle DEHAYE

**SECRETARE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

-----  
**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Les bâtiments appartenant à la coopérative des vignerons *La Cadiérenne* situés à l'angle de l'allée de la Libération et de la rue Docteur Coulet (plan joint en annexe), représentent, notamment de par leur emplacement en entrée de ville, un enjeu important du cadre de développement de la commune.

La coopérative de « La Cadiérienne » souhaite depuis un certain nombre d'années céder ces bâtiments devenus trop grands et inadaptés pour son activité.

La Cadiérienne étant toujours vendeur, la Commune entend saisir l'opportunité de se porter acquéreur de ces biens.

Par avis référencé sous le n° 2011-098V0917, France Domaine a estimé la valeur des parcelles cadastrées AX n° 14, 15 et 464 à 620 000,00 €, chiffre auquel doivent être affectés les travaux de désamiantage estimés à plus de 90 000 €.

La vente est convenue pour un montant négocié de 500 000 €.

**Il est ainsi proposé au Conseil Municipal, de se prononcer pour autoriser M. le Maire:**

- à procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AX n° 14, 15 et 464 sises allée de la Libération au Pradet, pour le montant convenu avec les propriétaires de :

**500 000 € (Cinq cent mille euros),**

- à signer toutes les pièces nécessaires et à prendre tous les actes subséquents utiles à la mise en œuvre de cette acquisition.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :

20 JUIN 2016

Publié ou notifié le :

21 JUIN 2016

Le Maire,



**Pour le Maire empêché,  
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER  
le 1er Adjoint



**Pour le Maire empêché,  
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER  
le 1er Adjoint